

#### **Xavier DARON Architecte DPLG**

9 chemin des Écoliers 97424 Saint Paul FAX: 0262 43 33 32 GSM: 0692 61 89 55

**CH18** 

xavier\_daron@orange.fr

## PROCES VERBAL DE REUNION N°18

DU 09/03/2013

# "LES HAUTS DE FLORIMONTS"

### REVISION DES MENUISERIES EXTERIEURES

Commune de Saint Paul, 1, 2, 3, 4 & 5 allée Rose Des Bois, 41 & 43 rue de Florimonts, 23,25 & 27 impasse des cerises

Permis de démolir n° /sans objet/
Permis de construire n° /sans objet/
Déclaration préalable: /sans objet/

1	Prése	M./Mme.	SOCIETE	TEL	FAX	GSM	DIFF.
		M DUSSIER	MAITRE D'OUVRAGE	0262 94 76 00	0262 21 55 70	0692 28 31 88	Х
		M DESRUISSEAUX	MAITRE D'OUVRAGE	0262 94 76 00	0262 21 55 70	0692 08 96 95	Х
	Χ	M DARON	ARCHITECTE	0262 43 33 32	0262 43 33 32	0692 61 89 55	
	Χ	M SEGA	REMBAT	0262 52 15 30	0262 52 15 30	0692 86 46 02	Х

1 0+	Oh m t'			
	L CONSERVATIONS			

- PREPARATION DU CHANTIER
- 1.1 DOCUMENTS A TRANSMETTRE AVANT LE DEBUT DU CHANTIER

PPSPS: transmis, a compléter..

- 1.2 DOCUMENTS A TRANSMETTRE AVANT LA RECEPTION DU CHANTIER
  - cf. CCTP § généralités / obligations de l'entreprise art. 2.8.2; notamment :
  - PV d'essais d'arrosage de menuiseries (notamment celles remplacées)
  - PV d'autocontrôles des calfeutrements (cf. courriel du 31/01/2013)
  - PV de remise des clefs aux locataires
  - Dossier d'interventions ultérieures
- 2 ETAT D'AVANCEMENT DU CHANTIER
- ► Effectif sur site : 1

Logements visités ce jour : tous, sauf ceux non accessibles

AVANCEMENT : travaux de base : 95% ; travaux en option : 95%

- 3 REMARQUES GENERALES
- 3.1 <u>Révision de menuiseries :</u>
- Menuiseries récentes, ayant été remplacées par le maître d'ouvrage et pour la plupart absolument non conformes : ces menuiseries ne sont pas étanches du tout, et devront soit être remplacées (ensemble dormant et ouvrants), soit être reprises de manière à être conformes aux spécifications des normes FD P 20-201 & NF P 20-302, et répondre au classement A3 E4 VA4
- Logements restés inaccessibles lors des précédentes réunions de chantier, et inaccessibles à l'entreprise :

Logements 45 & 52 (locataires absents jusqu'à présent) L'entreprise ne peut intervenir ! (RAPPEL)

- 4 REMARQUES PARTICULIERES (OPR)
- Logement 3 (logement inaccessible le 23/02 & 09/03) PM notes précédente visite : PP1 : traces de peinture cadre sur ouvrant à nettoyer & peinture ouvrant insuffisante côté intérieur ; F2V sur rue : 1 ouvrant remplacé ; rejet d'eau pourri reste à remplacer

Logement 5 (visite le 23/02 & 09/03 : pas d'avancement depuis trois semaines ; l'entreprise a convenu avec le locataire d'intervenir mercredi 27/02 mais les ouvriers ne sont pas passés) : GDC : coulures s/ gros œuvre à reprendre + cunettes manquantes

Logement 6 : OK

Logement 7 (logement inaccessible le 23/02 & 09/03) PM notes précédente visite : PP1 : taches de peinture blanche en intérieur s/ ouvrant ; GM (grille métallique) : barillet : fonctionnement à vérifier

- Logement 10 (visite le 23/02 & 09/03 : pas d'avancement ; l'entreprise avais convenu avec le locataire d'intervenir mercredi 27/02 mais les ouvriers ne sont pas passés) : F2V s/ cour & s/ rue : infiltrations par dessous le dormant : calfeutrement à reprendre hors mission : locataire signale problème d'infiltration par mur pignon du bâtiment
- Logement 11 (visite le 23/02 : pas d'avancement ; l'entreprise a convenu avec le locataire d'intervenir mercredi 27/02 mais les ouvriers ne sont pas passés) : PF2V & PF1V : barillets à remplacer ; GDC : 1 cuvette manquante
  - Logement 16 (logement inaccessible le 23/02 & 09/03 (locataires en vacances)) PM notes précédente visite : PP1 : à raboter en partie basse, 1 seule couche de peinture s/ porte palière : à finaliser, PF2V : à régler (frotte en partie basse du fait de la peinture), F2V s/rue (menuiserie 6) : léger jeu dans éléments constitutifs d'un ouvrant : à reprendre ; F2V remplacée récemment : initialement, prévue à remplacer (malfaçons manifestes), si l'entrepreneur réussit à la rendre étanche selon réglementation et CCTP, pourra être conservée ; sinon à remplacer (prévoir essai d'arrosage semaine prochaine, si reprise d'ici là) manque une vis sur persiennes bois (PB) : à remplacer ; peinture cadre non réalisé : les locataires déclarent le prendre à leur charge
- Logement 17 (logement inaccessible le 23/02) PM notes précédente visite : PP peinte (première couche) à finaliser ; serrure à larder à remplacer, F2V s/cour (menuiserie 5 ?) : rejet d'eau semble moisi ; soit élément dormant à remplacer, soit, si moisi plus étendu, remplacer ensemble du bloc-fenêtre (emplacement partiel ou total avec essence de bois conforme au CCTP : PAS du MOVINGUI)

Logement 18 : (logement inaccessible le 23/02) PP1: peinture à reprendre après ponçage Logement 19 : OK

Logement 20 (logement inaccessible le 23/02) : GDC : plexiglas de remplissage cassé : reste à remplacer

Logement 24 (visite le 23/02 : pas d'avancement ; l'entreprise a convenu avec le locataire d'intervenir mercredi) : GDC : reprendre fixation plexiglas (cuvettes)

Logement 26: OK

- Logement 29 (visite le 23/02 : pas d'avancement ; l'entreprise a convenu avec le locataire d'intervenir mercredi 27/02 mais les ouvriers ne sont pas passés) : OK, sauf mécanismes PF2V & PF1V qui ne ferment pas : à reprendre
  - PM (Hors Mission) : fuite au niveau de la cuisine (plafond) venant semble-t-il de l'étage supérieur : enduit plâtre et peinture à refaire dans cuisine couloir et séjour

Logement 31 : personne (23/02 & 09/03)

Logement 32 : personne (23/02 & 09/03)

Logement 33 : PM : PB : cadre non peint / élément manquant

Logement 35 : personne (23/02 & 09/03)

Logement 36 : personne (23/02 & 09/03)

Logement 37: personne / casquettes: manquent solins

Logement 38 : personne (23/02 & 09/03)

Logement 39 : PF2V & PF1V : rejet d'eau remplacés, mais non peints

Logement 40 : F2V séjour : à remplacer ; PB : à repeindre

Logement 41: personne (23/02 & 09/03)

Logement 43: PF2V+V: peindre volets (sous-face)

Logement 45 : personne (23/02 & 09/03)

Logement 48 : personne (23/02 & 09/03)

Logement 50 : GDC : cuvettes manquantes & boulons de fixations manquants, plexi cassé : éléments à remplacer (personne le 09/03)

Logement 52 : jamais personne ! (personne encore le 23/02) ; si appartement vacant, merci à la maîtrise d'ouvrage de communiquer les clefs, et sinon, de contacter locataire pour exécution des travaux

Logement 53: OK

► Logement 54 : – PM (Hors Mission) : dégât des eaux cause fuite dans salon depuis couverture : à régler

Logement 55: OK

Logement 56 : PP1 : peinture a poncer et recommencer ; PB : peinture à recommencer : toujours non réalisé le 09/03 (remarque datant du 23/02)

Logement 58: OK

Logement 59 : PB : cadre à peindre (personne le 09/03)

PM : la durée des travaux a été rallongée d'un mois (OS  $n^2$ ) ; les travaux sont depuis le 02/11/12 hors délais

### PROCHAINE RÉUNION DE CHANTIER : <u>SAMEDI</u> 16/04/2013 A 09H00

Merci à l'entreprise de s'assurer à l'avance (par téléphone) de la présence des locataires des logements non visités pour la prochaine réunion de chantier ; faute de quoi la maîtrise d'œuvre ne réalisera pas la suite des OPR.